

Permis d'organisation FFSA n°125
En date du 09/02/2024
Visa de la ligue n°9 en date du
09/02/2024

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
Zavenou de Tulle
23400 Tulle
06 57 22 29 80
lspa1_npa@sportauto.fr

REGLEMENT PARTICULIER DU 1^{er} SLALOM REGIONAL DES RIVES DU GAVE DE PAU

Jeudi 9 Mai 2024

Organisé par l'ASA basco-béarnais



Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Comités Régionaux.

L'ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE BASCO-BEARNAIS organise le 9 mai 2024, avec le concours de la ville de Pau, un slalom dénommé : 1^{er} SLALOM REGIONAL DES RIVES DU GAVES de Pau.

Cette compétition compte pour : la Coupe de France des Slaloms 2024, le Championnat de la Ligue du Sport automobile de la Nouvelle-Aquitaine Sud et le Challenge des commissaires Ligue du Sport automobile de la Nouvelle-Aquitaine Sud.

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue du Sport automobile de la Nouvelle-Aquitaine Sud** sous le n°9 en date du 09/02/2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 125 en date du 09/02/2024

Organisateur technique

Nom : ASAC BASCO-BEARNAIS

Adresse : 2 place Royale – 64000 PAU

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : René Jean HULOT.

Sportifs : Annie FOURCADE

Sylvie DOYEN

Directeur de Course : Philippe CHOLET

Adjoint à la direction de course : Gilbert LUCAS

Jean François IMBERT

Commissaires Techniques Responsable :

Chargée des relations avec les concurrents :

Jean François FOURCADE

Chronométrateur:

Monique BOUGEOIS

Médecin:

Guillaume DARMAILLACQ

Nombre de postes commissaires : 6 postes de commissaires

Nombre de commissaires : minimum 25 commissaires pour

Nombre d'ambulance : 1 ambulance

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

1.2 P. HORAIRES

Clôture des engagements : le Lundi 6 mai 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés : le 9 mai 2024.

Vérifications administratives : le mercredi 8 mai de 17h à 19h00 et le jeudi 9 mai 2024 de 7h30 à 9h30.

Lieu : avenue Léon HEID PAU..

Vérifications techniques : le mercredi 8 mai de 17h15 à 19h15 et le jeudi 9 mai 2024 de 7h45 à 9h45.

Lieu : avenue Léon HEID PAU.

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportif : le Jeudi 9 mai 2024 à 8h30.

Lieu : avenue Léon HEID PAU.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : le jeudi 9 mai à 10h00.

Essais non chronométrés : le jeudi 9 mai 2024 de 8h30 à 10h00.

Essais chronométrés : le jeudi 9 mai de 10h15 à 11h45.

Briefing des pilotes le : le jeudi 9 mai 2024 après les essais chronométrés.

Lieu : Paddock

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : le jeudi 9 mai à 12h05. **Course** :

- 1^{ère} manche le : le jeudi 9 mai 2024 de 13h30 à 14h55.
- 2^{ème} manche le : le jeudi 9 mai 2024 de 15h00 à 16h25.
- 3^{ème} manche le : le jeudi 9 mai 2024 de 16h30 à 18h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou d'ajouter éventuellement une manche de course en fonction du nombre d'engagés ou des conditions météorologiques.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le : jeudi 9 mai 2024 à 18h20.

Lieu : parking rives du gave.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : onyx

Remise des prix le : jeudi 9 mai 2024, 45 minutes après l'affichage, entrée parking

1.3 P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage (à désigner)

Adresse : (à désigner)

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 9h45.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASAC Basco Béarnais

0

2 place Royale – 64000 PAU

Courriel : asacpau@orange.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1P aura été atteint, et au plus tard le 27 avril 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 120 €, réduit à 100 € pour les membres de l'ASACBB, hors titre de participation.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2 P. LICENCES

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 dont 50 peuvent être réservées au Groupe Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard Slalom

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slalom.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par un additif.
- Publicité optionnelle : sera communiquée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du Code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom Régional des rives du gave de Pau a le parcours suivant (voir plan).

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard.

Départ : Entrée parking rives du Gave

Arrivée : Sortie parking rives du Gave **Longueur du parcours** : 810 mètres (sur 2 tours)

6.5 P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés sur parking Onyx avenue Leon Heid à Pau tous groupes confondus.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 18 heures, mercredi 8 mai 2024.

6.6 P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7 P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course à côté de la direction de course ;
- Pendant les vérifications à côté de la la direction de course
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à côté de la la direction de course
-

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8 P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : PC Direction de Course – Devans mondial pare brise, le mercredi 8 mai 2024 de 18h00 à 19h45 et le jeudi 9 mai 2024 toute la journée.

Téléphone permanence : n° 05 59 90 29 09

Centre de secours le plus proche : HOPITAL DE PAU.

Lieu : PAU **Téléphone** : 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P ORDRE DE DEPART

Voir règlement Standard des Slaloms

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications. **Un briefing oral pourra être organisé** après les essais chronométrés. Le Directeur de Course devra s'assurer que les pilotes du Groupe Loisirs connaissent la réglementation.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- ⇒ Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- ⇒ Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée = 10 secondes
- ⇒ Chicane manquée ou erreur de tracé = non prise en compte de la manche

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches. En cas d'ex aequo, le meilleur temps d'une autre manche sera pris en compte.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après la dernière manche, au Marché Gare de Villeneuve sur Lot, et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1 P. TROPHEES

Voir Règlement FFSA

10.2 P. PRIX

Classement SCRATCH :	1 ^{er} : 120 €	2 ^{ème} : 100 €	3 ^{ème} : 70 €
Classement GROUPE :	70€ au vainqueur de chaque groupe (si + de 5 partants).		
Classement FEMININ :	70€ à la vainqueure (si + de 3 partantes).		

10.3 P. COUPES

Classement SCRATCH :	1 trophée aux 3 premiers du SCRATCH.
----------------------	--------------------------------------

Les prix, coupes et lots ne seront pas cumulables et non redistribuable. Une coupe sera remise à un commissaire tiré au sort.

L'attribution des prix et coupes destinés au groupe loisir sera identique aux autres groupes.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

PLAN ET LEGENDE DU SLALOM REGIONAL DU GRAND PRIX DE PAU

Tracé du Slalom 2024

